

## Les petits revenus paient la facture

**En cas d'acceptation des trois projets énergétiques (initiative solaire, redevance d'encouragement, redevance d'incitation), il y aurait des perdants qui devraient finalement payer le gros de la facture. La seule réponse à donner cette imposition injuste qui défavorise certains groupes de la population et de l'économie est donc la suivante: 3 fois non aux nouveaux impôts sur l'énergie!**

La consommation énergétique de la Suisse est infime par rapport à la totalité de l'énergie consommée dans le monde. On peut faire le même constat pour les atteintes à l'environnement: les émissions de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du territoire de la Suisse représentent juste 0,2‰ de tout le CO<sub>2</sub> résultant des activités humaines. S'agissant de l'exploitation rationnelle de l'énergie, la Suisse est le leader mondial incontesté. Dans le «panier de la ménagère» récemment mis à jour pour le calcul de l'indice suisse des prix à la consommation, le domaine «logement et énergie» représente quelque 27% et celui des «transports» environ 9,5%. Ces deux groupes constituent donc ensemble presque 37% des dépenses des ménages suisses. On comprend d'autant moins la volonté des autorités de renchérir massivement l'énergie sous le prétexte discutable de la protection de l'environnement. Une étude du centre de recherche conjoncturelle de l'EPF de Zurich confirme en effet que si de nouveaux impôts sont perçus sur les énergies non renouvelables, il y aura des perdants bien définis qui devront payer la majeure partie de la facture.

### Qui sont les perdants?

Des réglementations spéciales sont certes prévues pour atténuer les effets de la redevance incitative, voire de cette dernière combinée avec la redevance d'encouragement. Mais les branches qui ne bénéficient pas de telles réglementations doivent s'attendre à un recul de leurs activités. Ce constat vaut tout particulièrement pour les **transports** qui se déroulent en majeure partie sur la route et qui, forcément, consomment beaucoup d'énergie. Ces entreprises seront frappées dès 2010 d'une charge fiscale supplémentaire équivalent à un pour-cent de leur chiffre d'affaires. Ainsi, cette branche déjà sévèrement touchée devra une nouvelle fois passer à la caisse. Elle sera le principal perdant parmi les acteurs économiques, car elle sera le plus lourdement imposée.

Les autres perdants, ce sont les **ménages privés**, et notamment les rentiers et les personnes à faible revenu. Les ménages privés qui ne réalisent pas de revenu provenant d'une activité lucrative (notamment les rentiers) ainsi que ceux qui n'ont qu'un petit revenu, mais de fortes charges énergétiques (par exemple, les habitants des régions de montagne isolées) seront particulièrement préjudicés par la redevance incitative. La perte sera la plus sévère pour les ménages de rentier à petit revenu, voire sans revenu du tout, habitant dans les régions de montagne. Indépendamment de l'âge des

contribuables, la charge sera la plus lourde pour les 10% des ménages les plus pauvres qui disposent d'un revenu moyen brut de 35'000 francs par an.

## Possibilité de réagir quasi zéro

Les ménages privés dont les dépenses pour les énergies non renouvelables ou pour des biens à forte teneur énergétique représentent une part supérieure à la moyenne seront particulièrement frappés par les nouvelles redevances énergétiques. C'est surtout le cas pour les ménages à petit revenu. En outre, les personnes habitant des régions périphériques ont forcément des frais plus élevés que la moyenne. Et en montagne, il faut y ajouter des dépenses de chauffage plus importantes qu'en plaine. Les redevances énergétiques ont donc des effets très directs sur les consommateurs de **carburant** et d'huile de chauffage. Or, la possibilité pour un ménage (notamment s'il est locataire) de changer d'habitude de consommation en matière de chauffage est quasi-nulle. Idem pour un automobiliste qui dépend de son véhicule et ne peut donc guère non plus éviter la hausse du prix du carburant.

L'Office fédéral de l'énergie (Ofen) a publié à ce propos des informations fort intéressantes. Selon l'Ofen, les ménages disposant d'un revenu relativement bas dépensent proportionnellement le plus pour les **transports** et l'énergie. Ces dépenses sont en moyenne les plus faibles dans les régions urbaines et les plus fortes dans les régions touristiques et rurales ainsi que dans les petits centres urbains et les communes à pendulaires. Détail qui a son importance: c'est dans les communes touristiques et rurales ainsi que dans les petits centres que l'on trouve les ménages aux revenus les plus faibles.

## 3 x non aux nouveaux impôts sur l'énergie

On ne voit pas pourquoi l'État prélèverait des impôts énergétiques précisément sur le dos de la branche des transporteurs (une fois de plus!) et des ménages privés (surtout ceux à petit revenu). Donc: **non** à la redevance incitative qui entraîne de lourdes charges pour l'économie; **non** à la redevance d'encouragement et **non** à l'initiative solaire, ces deux derniers projets mettant en place un système de subventions exigeant une lourde bureaucratie et produisant des effets économiques pervers.

Berne, le 28 juillet 2000